

LES VOYAGES DU PREMIER MINISTRE DEPUIS 1968—LES
REPORTAGES DE RADIO-CANADA

Question n° 2296—M. Cossitt:

Au cours de combien de voyages à l'étranger effectués depuis le 20 avril 1968, le Premier ministre a-t-il été accompagné d'employés de la Société Radio-Canada ou fait l'objet de leur reportage et, dans chaque cas, a) quels étaient le pays visité et la date de la visite, b) combien d'employés y ont participé de quelque façon que ce soit?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: Les dossiers de Radio-Canada sont tenus d'une façon qui lui interdirait d'en extraire rapidement et sans y consacrer énormément de travail, de temps et de frais l'information relative à ses reportages sur les voyages du premier ministre du Canada à l'étranger au cours des sept dernières années.

LA TRADUCTION EN ANGLAIS DE LIVRES RARES

Question n° 2303—M. Brisco:

Le gouvernement contribue-t-il à défrayer la traduction de livres rares de l'allemand, de l'italien ou de toute autre langue vers l'anglais?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Non.

M. IGOR GOUZENKO

Question n° 2332—M. Cossitt:

1. Pourquoi n'a-t-on pas accordé de pension du gouvernement à M. Igor Gouzenko, de 1946 jusqu'au moment où le gouvernement du très honorable John G. Diefenbaker la lui a accordée en 1962?

2. Le gouvernement sait-il a) qu'à cause des circonstances spéciales dans lesquelles il doit vivre, M. Gouzenko ne peut tirer de revenu d'un emploi régulier, b) que le revenu qu'il tire actuellement de sa pension ne lui permet pas un niveau de vie décent et qu'il a donc dû contracter un emprunt bancaire de l'ordre de treize mille dollars, c) que le rajustement normal de sa pension au coût de la vie ne lui a été accordé que depuis quelques années et que c'est insuffisant?

3. Le gouvernement a-t-il examiné sérieusement les propos du Rapport que la Commission royale d'enquête a présenté en 1946 sur l'affaire Gouzenko et qui portait que «A notre avis, M. Gouzenko a rendu de grands services aux citoyens de ce pays et le Canada lui en sera toujours redevable»?

4. Le gouvernement augmentera-t-il la pension de M. Gouzenko de manière satisfaisante?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): 1. De 1946 à 1962, M. Gouzenko a été entièrement pris en charge par le gouvernement canadien. Il reçoit depuis 1962 une allocation mensuelle.

Questions au Feuilleton

2. a) Il est exact que M. Gouzenko vivait dans des circonstances spéciales et qu'on craignait pour sa vie; cependant, le besoin de sécurité a fortement diminué et il n'y a plus aucun obstacle à ce que M. Gouzenko cherche du travail. b) Le revenu que M. Gouzenko tire actuellement de sa pension est d'environ \$1,050 par mois, net d'impôt; ce revenu a été approuvé par le Conseil du Trésor et il est jugé suffisant. c) Les rajustements normaux de la pension au coût de la vie ont été consentis depuis plusieurs années et correspondent au salaire industriel moyen dans la région où il réside.

3. Les propos du rapport que la Commission royale d'enquête a présenté en 1946 étaient appropriés à l'époque, et le gouvernement canadien a justement récompensé ses services.

4. La pension de M. Gouzenko fait l'objet d'une révision annuelle et sera à nouveau révisée en 1975 en tenant compte des augmentations du coût de la vie et du salaire industriel moyen dans la région où il réside.

LE PARC NATIONAL DES ÎLES-DU-SAINT-LAURENT—LES
DROITS DE PASSAGE IMPOSÉS AUX BATEAUX

Question n° 2396—M. Cossitt:

1. Au sujet de la décision de Parcs Canada d'imposer un droit de passage aux bateaux utilisant les installations du gouvernement dans le parc national Îles-du-Saint-Laurent, combien a) de personnes seront chargées de percevoir ces droits, b) d'employés supplémentaires seront nécessaires à la perception de ces droits, c) de bateaux seront affectés à ce travail, d) de bateaux supplémentaires devra-t-on acheter?

2. Quel est le coût estimatif annuel, y compris les salaires, l'entretien des bateaux ainsi que d'autres facteurs, prévu pour la perception auprès des usagers des installations des îles, ainsi que l'argent provenant de la perception de ces droits?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. a) Trois pour 1.2 année-homme, b) Trois, c) Deux, d) Deux. 2. Coût estimatif, \$14,550; Montant estimatif des droits annuels à percevoir, \$52,000.

LE TRAFIC-CONTENEURS

Question n° 2433—M. Forrestall:

De 1968 à 1974 inclusivement, quels ont été annuellement aux ports d'Halifax, de Saint-Jean, de Québec et de Montréal a) le trafic-conteneurs exprimé (i) en tonnage (ii) en pourcentage du tonnage total, b) le tonnage total des conteneurs transportés ou manutentionnés?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux nous transmet l'état suivant:

Conteneurs manutentionnés aux ports de l'est du Canada
(en tonnes)

Port	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Halifax	—	50,114 7.3%	251,047 16.2%	695,712 25.6%	1,107,202 32.7%	1,310,955 30.0%	1,705,867 35.6%
Saint-Jean (N.-B.)	—	50,000 7.3%	89,811 5.8%	138,346 5.1%	342,673 10.1%	491,026 11.2%	450,824 9.4%
Québec	—	91,929 13.4%	300,586 19.4%	602,649 22.2%	685,292 20.2%	850,335 19.4%	855,587 17.9%
Montréal	120,792 100.0%	496,028 72.1%	907,132 58.6%	1,276,122 47.0%	1,248,833 36.9%	1,717,981 39.3%	1,774,008 37.1%
Total	120,792 100.0%	688,071 100.0%	641,444 100.0%	2,712,829 100.0%	3,384,000 100.0%	4,370,297 100.0%	4,786,276 100.0%

SOURCE: CPN, Ottawa